

La droite parisienne opposée à un renforcement des sanctions contre les terrasses illégales ? (Octobre 2011)

Dans le cadre du réseau « Vivre Paris ! », nous avons participé activement à la concertation sur le nouveau règlement des terrasses parisiennes. Pendant tout le processus, un point revenait sans cesse et semblait faire consensus aussi bien entre exploitants et habitants qu'entre élus de gauche et de droite : les PV à 35 euros, seule sanction actuellement possible contre les dépassements de terrasse (il y a aussi des procédures au tribunal, mais très longues et incertaines), ne sont absolument pas dissuasifs, d'autant qu'ils ne peuvent pas être infligés plusieurs fois par semaine ou même par mois, sous peine d'être considérés comme du « harcèlement » ! Devant l'inefficacité de ces PV, la plupart des agents de la force publique ont purement et simplement renoncé à sévir, ce qui explique le chaos qu'on observe actuellement sur les trottoirs parisiens. Certains établissements ne prennent même plus la peine de demander une autorisation pour installer leurs terrasses, tellement ils sont sûrs de leur impunité ! Or, rien ne sert de faire un nouveau règlement si on n'a pas les moyens de le faire appliquer. Constatant à quel point la loi est bafouée et les pouvoirs publics ridiculisés, tout le monde semblait s'accorder à réclamer des sanctions plus lourdes contre les terrasses illégales.

Une députée socialiste, Sandrine Mazetier, a donc rédigé une proposition de loi prévoyant des PV allant jusqu'à 500 € par m², avec des astreintes pour chaque jour de retard, sur le modèle de ce qui existe pour les enseignes. Mais dès le premier examen de ce texte, la droite parisienne l'a rejeté en bloc. Elle a invoqué la très mauvaise rédaction et certains aspects anticonstitutionnels du texte, mais n'a pas jugé utile de proposer des amendements pour y remédier. Interpellé sur cette prise de position de l'UMP parisienne, le maire du 1^{er} Jean-François Legaret, qui nous avait promis son soutien pour un renforcement des sanctions contre les terrasses abusives, a prétexté qu'il n'était au courant de rien : visiblement pas très motivé pour faire changer les choses, dans un arrondissement où la situation est pourtant devenue particulièrement insupportable.

Une première proposition faite par le PS en janvier 2011 avait déjà été écartée par le Sénat, également pour des problèmes de forme. En mars 2011, Mme Borne, directrice de l'urbanisme à la Ville de Paris, nous avait annoncé que la prochaine tentative serait la bonne et elle semblait sûre que cette fois la loi passerait. Nous sommes en octobre 2011, et un nouvel échec s'annonce : mauvaise rédaction à gauche, absence de propositions à droite ; nous commençons à suspecter de la mauvaise volonté des deux côtés !

Contrairement à ce que prétend le lobby des cafés et restaurants, nous ne sommes pas opposés aux terrasses, mais seulement aux terrasses illégales. Nous voulons l'application de la loi, rien de plus : est-ce trop demander ? Pour cela, nous refusons les discours hypocrites, nous voulons des sanctions efficaces. Nous demandons à nouveau solennellement aux parlementaires de droite et de gauche de mettre en place de tels outils dans les plus brefs délais.